

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Lutte contre la vie chère : signature d'un accord entre opérateurs et gouvernement

**LE** gouvernement a signé hier, au siège du ministère de l'Économie et de la Relance, un protocole d'accord avec les opérateurs économiques de la filière des produits alimentaires de première nécessité. L'objectif est de créer une nouvelle mercuriale des prix, afin de lutter contre la vie chère.

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

**D**EPUIS trois mois, le gouvernement et les opérateurs économiques de la distribution des produits de première nécessité exploitent les pistes pouvant permettre de contenir la flambée des prix. Hier à Libreville, la ministre de l'Économie et de la Relance, Jeanine Lydie Roboty-Mbou, et ses collègues, Yves-Fernand Manfoumbi (Commerce), et Brice Constant Paillat (Transports), ont procédé à la signature du protocole d'accord entre le gouvernement et les opérateurs économiques pour une application optimale d'une nouvelle mercuriale des prix des produits de première nécessité. Après cet accord scellé en présence des représentants d'associations de consommateurs, la nouvelle grille des prix sera publiée dans les tout prochains jours.

Durant les échanges, les structures des prix de 48 produits alimentaires ont été analysées : volaille, viande, produits laitiers, etc. Dans ledit protocole d'accord, outre la consécration du principe de blocage des prix et de la liberté surveillée, on y relève l'ajustement des marges. En effet, des arrêtés fixent une marge globale de 24,5 %, répartie entre les grossistes ou importateurs (7,5 %) ; demi-grossistes (5 %) ; détaillants (12 %).

Les opérateurs économiques se sont engagés à : observer scrupuleusement les prix des produits définis et faire jouer la

concurrence en dessous des niveaux fixés ; respecter le niveau des marges des produits importés soumis au taux global réduit ; respecter les règles de transparence commerciale, notamment celles relatives à l'information du consommateur sur l'origine, les prix pratiqués, la facturation et les conditions de vente, etc. " Il n'était pas question pour nous de venir anormalement baisser les prix. Mais nous devons maintenir le prix juste ", a indiqué la ministre de l'Économie. Avant d'ajouter : " Nous sommes partis de l'observation des prix qui sont aujourd'hui pratiqués sur le marché. Et nous avons ajusté à leur juste valeur les prix pour que les gens ne pratiquent pas les prix injustes pour le consommateur ", a-t-elle ajouté.

Ainsi, les nouveaux prix des 48 produits de première nécessité concernés sont contenus dans cette mercuriale prévue pour entrer en vigueur dans deux semaines. Une fois la nouvelle mercuriale rendue publique, il ne restera plus qu'à mettre des équipes de contrôle sur le terrain. Ces dernières veilleront à l'application des nouveaux prix. Le dispositif de la lutte contre la vie chère repose essentiellement sur le blocage des prix pendant une période déterminée (généralement 6 mois).

Pour permettre le respect des prix des produits fixés par voie réglementaire, la Direction générale de la consommation et de la concurrence (DGCC) procédera à la surveillance du marché. Celle-ci consiste essentiellement à déployer les

équipes de contrôleurs des prix sur le terrain, afin d'en assurer le respect. Cette opération de contrôle aboutit à infliger des amendes aux commerçants indécents, lesquels seront reversées au Trésor public.

Pour leur part, les associations des consommateurs devront réellement jouer leur rôle de premiers contrôleurs. Ces organisations doivent opérer des descentes sur le terrain pour observer l'application de ladite mercuriale. D'ailleurs, pour faciliter leur rôle, un numéro vert gratuit, le 8085, a été mis à leur disposition.

À travers cette opération de lutte contre la vie chère, une mesure sociale importante, le gouvernement veut justifier sa solidarité envers les populations les plus fragiles.



Photo : GMIN

La nouvelle mercuriale des prix devrait permettre de réduire le coût é

### UNE SÉRIE D'ARRÊTÉS DEPUIS 2012

|             |                               |
|-------------|-------------------------------|
| <b>2012</b> | 68 produits (arrêté N° 168)   |
| <b>2013</b> | 167 produits (arrêté N° 241)  |
| <b>2017</b> | 167 produits (arrêté N° 0020) |
| <b>2019</b> | 58 produits (arrêté N° 41)    |
| <b>2020</b> | 58 produits (arrêté N° 600)   |





## Satisfaction de part et d'autre



Photo: GMNN

GMNN  
Libreville/Gabon

**P**OUR aboutir à la signature hier du protocole d'accord entre le gouvernement et les opérateurs économiques de la filière des produits alimentaires de première nécessité importés, les négociations se sont tenues durant trois longs mois. C'est dire que la tâche n'a pas été facile. D'autant plus qu'il était question de gains et de pertes. Il fallait trouver le bon équilibre. Pour qu'aucune partie ne se sente lésée.

À l'issue de la signature, les représentants des associations des consommateurs ont affiché leur satisfaction. Pour eux, cette nouvelle mercuriale des prix devrait réellement apaiser les ménages

dont le train de vie quotidien a profondément été réduit ces derniers mois. Du côté des opérateurs économiques signataires dudit accord, la sérénité était aussi visible. " Au nom de mon syndicat, le Simpex, les importateurs, j'exprime ma profonde satisfaction. Ce n'était pas simple, car les intérêts respectifs ont été avancés et respectés. Nous avons conclu ces séries de séances de travail avec un bonheur que je partage aujourd'hui ", a confié Jean-Sylvain Ndong, président du Syndicat des importateurs exportateurs (Simpex).

Les opérateurs estiment qu'il était important de faire quelques sacrifices. Car la conjoncture ne concerne pas que le Gabon. Plusieurs pays sont touchés à travers le monde.

Levé de la vie dans les prochains jours.

## Mercuriale des prix : argent perdu, efficacité douteuse

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

**P**ARLER de mercuriale des prix dans une économie du XXI<sup>e</sup> siècle peut paraître iconoclaste. " L'idée de fixer les prix à un niveau immuable ou de n'autoriser que des hausses limitées, tardives et peu fréquentes, vient naturellement, en période de dépréciation monétaire, à l'esprit des dirigeants responsables. Oubliant que le prix n'est que la transcription de la valeur au moyen d'une mesure et que si cette mesure se contracte, le prix ne peut que s'accroître, les gouvernants et leurs conseillers se sont à toute époque fait l'illusion

de maintenir les prix immobiliers à coups de règlements et d'interdictions ", regrettait l'économiste Charles Dunoyer.

Depuis 2012, le Gabon s'empresse à instaurer des mercuriales pour endiguer la hausse des prix. Depuis cette année-là, l'État a, en effet, décidé de renoncer pour près de 11 milliards de francs par trimestre, en taxes et redevances douanières, selon Luc Oyoubi, alors ministre de l'Économie. Dix ans plus tard, le Gabon n'est pas sorti de l'auberge. Dix ans plus tard, l'État agite toujours la politique de mercuriale chaque fois que les cours des marchés internationaux grimpent. Et si on regardait la chose du mauvais

côté! La solution réside dans la production de masse afin que les prix des denrées baissent, c'est la loi du marché.

L'histoire de l'économie l'enseigne : aucune politique dirigiste de plafonnement des prix ne peut tenir longtemps si le marché national est tributaire des cours internationaux, eux-mêmes victimes soit de la spéculation des fonds vautours, soit des pénuries créées pour des raisons géopolitiques d'influence et de contrôle par les puissances occidentales des régions paresseuses et peu productives.

Pour mémoire, " Dioclétien, après toutes les dégradations des monnaies impériales, prend en l'an

301 son édit en 789 rubriques sur le prix des marchandises ". Le roi Jean le Bon, au lendemain des manipulations monétaires pratiquées sous Philippe de Valois et sous son propre règne, prétend fixer, par son ordonnance de janvier 1351, le taux maximum des denrées, des objets d'habillement et des salaires. Conclusion de Charles Dunoyer : " Toutes ces coercitions et beaucoup d'autres, prises en d'autres temps et lieux, n'ont jamais eu qu'un résultat certain : l'institution de la pénurie, de la fraude et l'asphyxie de l'économie".

La mercuriale est donc une distorsion dans une économie d'échanges avec l'extérieur.

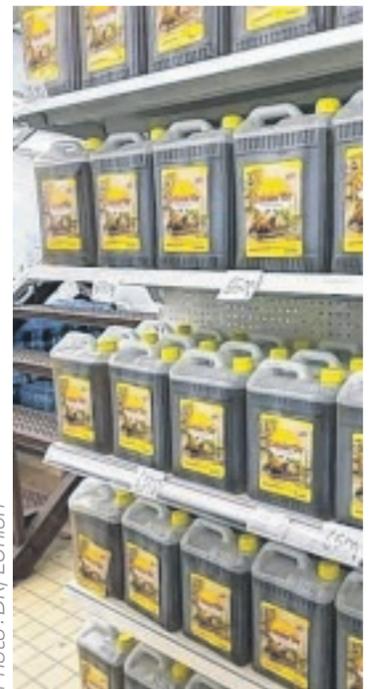


Photo: DR/L'Union